



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 1^{er} juin 2023 Restaurant de l'Avenir à Remaufens

Présents

Délégués des communes du district de la Veveysse

Attalens	Besse Roland, Hermann Vincent, Perroud Pierre-Alain, Menoud Laurent
Bossonnens	Martin Yves, Menoud Anne-Lyse
Châtel-St-Denis	Allaman Jérôme, Ducrot Charles, Honneger Chantal, Pilloud François,
Granges	Varone Christine
Remaufens	Herrera Patricio, Konan Paul
St-Martin	Borer Cédric
Semsaies	Da Costa Patricia
Le Flon	Cardinaux Christian, Gillard Jean
La Verrerie	Vial Thierry

Membres du Comité directeur (CD)

Castelberg Kimberly, Dougoud Claudia, Fahrni Marc, Figini Daniel, Gothuey Sandra, Jourdan Jérôme, Mesot Roland, Monnard Aloïne, Ruffieux Marie-Claude, Savoy Eliot

Directeur du RSSV

Gauderon Renaud

Invités

L'Homme Patrick, chef de service du Service officiel des curatelles
Ruffieux Emeric, chef de service RH
Schneuwly Jérôme, directeur de site Maison St-Joseph
Vienne Jérémiah, chef de service Immeubles

Excusés

Délégués des communes du district de la Veveysse

Attalens	Jolivet Françoise, Perroud Béatrice, Preisig Rahel, Espinasse Aurélien
Bossonnens	Comisetti Sabine
Châtel-St-Denis	Bavaud Thierry, Maillard Daniel, Tille Nicole
Granges	Kleijer Annelore
St-Martin	Buchs Gérard
La Verrerie	Grandjean Pascal

Membres du Comité directeur (CD)

Invités

Aguet Marlène, cheffe de service Coordination
Dumas Carole, cheffe de service des finances
Guillaume Claude-Eveline, cheffe de service ASDV
Lazic Biljana, directrice de site Home le Châtelet
Maillard Séverine, cheffe de service Centre de puériculture
Beaud Catherine, BDO SA
Cornet Thibaut, Archi-DT

Présence de la Presse

La Liberté : Sanchez Stéphane
Le Messager - La Gruyère : Schweizer Maxime

Début : 20h05

Fin : 21h10

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du PV de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2022
4. Election du ou de la secrétaire de l'Assemblée des délégué-e-s
5. Comptes 2022
 - a. Présentation du compte de résultat et de gestion
 - b. Présentation du compte des investissements
 - c. Présentation du bilan
 - d. Rapport de l'organe de révision
 - e. Préavis de la Commission financière
 - f. Discussion
 - g. Approbation
6. Crédit d'investissements : ameublement futurs locaux
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Discussion
 - d. Approbation
7. Modification du règlement IF
 - a. Présentation de la modification
 - b. Discussion
 - c. Approbation
8. Divers

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

Monsieur le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les délégué.e.s, aux membres du Comité directeur, aux chef.fe.s de service, aux collaborateurs.rices, aux invité.e.s et aux membres de la presse.

Monsieur le Président remercie la commune hôte de Remaufens et passe la parole à M Patricio Herrera, vice-syndic de Remaufens. M. Herrera souhaite la bienvenue à toutes et tous au nom du Conseil communal et informe que qu'un apéritif est offert au terme de cette assemblée.

Monsieur le Président indique que pour la prise du procès-verbal, cette assemblée est enregistrée. Il est demandé aux délégués de se présenter lors de la prise de parole.

Monsieur le Président mentionne que les présences et absences sont mentionnées sur la liste prévue à cet effet. Toutes les communes sont représentées : **41** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue à **21**.

→ Aucune remarque n'ayant été formulée relative à l'ordre du jour et la convocation, le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

Messieurs Roland Besse et François Pilloud sont désignés scrutateurs.

→ Cette proposition est acceptée par l'assemblée et les scrutateurs.

3. Approbation du PV de l'Assemblée des délégués ordinaire du 9 novembre 2022

→ A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé par l'assemblée.

4. Election du ou de la secrétaire de l'Assemblée des délégué-e-s

Monsieur le Président précise que statutairement, Madame Audrey Pasquier ayant quitté le RSSV, il convient de désigner une nouvelle secrétaire et propose Madame Joanne Neyroud.

→ Par acclamation, Madame Joanne Neyroud est élue secrétaire de l'assemblée.

5. Comptes 2022

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur afin de présenter les comptes du point A à D de l'ordre du jour.

a. Présentation du compte de résultat et de gestion

Monsieur le Directeur mentionne que tous les délégués ont reçu en amont les documents nécessaires au format MCH2. Les comptes sont présentés par domaine d'activités.

Services	En milliers CHF
Administration générale	1'260
Centre de coordination	307
ASDV	1'884
Puériculture	110
Curatelles	342
Indemnités forfaitaires	538
Maison St-Joseph	1'430
Home Le Châtelet*	618
Total	6'489

Monsieur le Directeur présente ensuite les principaux écarts par service en les explicitant.

Administration générale	En milliers CHF
Comité de direction	-30
Charges du personnel (<i>y.c. variation HS</i>)	20
Formation et perfectionnement du personnel	8
Honoraires de conseillers externes	-70
Charges extraordinaires	28

Monsieur le Directeur mentionne une augmentation de l'efficacité du Comité directeur, les séances sont plus courtes et moins fréquentes.

S'agissant des charges du personnel, un point des heures supplémentaires et des vacances est fait en fin d'année et valorisé au bilan.

Deux formations continues ont été attribuées à l'Administration générale pour d'autres services du RSSV.

Une économie importante a été faite sur le budget des mandats externes.

Les charges extraordinaires sont dues à une facturation tardive intervenue en fin d'année 2022 pour les actes notariés du transfert des EMS faits en 2021.

Immeuble	En milliers CHF
Charges du personnel	-20
Entretien des bâtiments	110
Amortissements installations	271
Produits des locations	32

L'étanchéité de la terrasse du bâtiment Misets a dû être refaite et n'avait pas été prévue au budget 2022 à hauteur de 35K, ainsi que le remplacement de la pompe à chaleur de 5K. L'énergie et le chauffage n'ont pas été calculés dans le crédit d'investissement octroyé et se montent à plus de 40K.

Concernant les amortissements des installations, un crédit avait été octroyé pour le déménagement et aménagement des locaux. Après discussions avec les réviseurs, il a été décidé de l'amortir sur la durée du déménagement, soit sur deux ans, ce qui n'était pas prévu au budget.

Suite aux nuisances survenues dues aux travaux de rénovation, de nombreuses demandes de baisse de loyer ont été demandées de la part des locataires et ont été accordées par le Comité directeur.

Il est précisé qu'un élément diffère des autres années par rapport au résultat immeuble. En effet, une réserve était disponible pour ce poste et en fonction du résultat, il était puisé dans celle-ci. Désormais, avec les comptes MCH2, ce résultat déficitaire va être porté en déduction du capital du RSSV.

Service des curatelles	En milliers CHF
Charges du personnel	-46
Prestations de tiers	-9
Produits du service des curatelles	14

Suite à un arrêt maladie maternité, les charges du personnel sont moins importantes que prévu, cependant des heures supplémentaires ont dû être effectuées.

Un programme informatique KISS avait été prévu au budget imposé pour les services sociaux, mais pas pour les curatelles. Après analyse avec le chef de service et audites auprès d'autres services de curatelles du canton, il a été renoncé d'utiliser ce programme très coûteux. Ces 9K sont donc en dessous du budget. Toutefois, le contrat ayant déjà été signé, 3K ont dû être payés.

Monsieur le Directeur précise qu'il est difficile de prévoir au budget les produits du service des curatelles, la Justice de Paix décidant de la rémunération des dossiers. A titre informatif, plus de 188 dossiers ont été traités par les curatelles en 2022, dont 49 nouveaux mandats.

Maison St-Joseph	En milliers CHF
Taux d'occupation : 92.6%	
EPT utilisés 55.48 ; sous dotation annuelle 5.8	
Charges du personnel (y.c. variation HS)	-459
Autres charges du personnel	17
Amortissements du Patrimoine administratif	-82
Charges extraordinaires	69
Taxes pour EMS	-820

Monsieur le Directeur précise qu'il s'agit d'un taux moyen. Pour rappel, l'année 2021 était une période COVID, de nombreuses chambres étaient vides en 2022. A fin 2022, les deux homes étaient remplis à 100%. Le budget prévoyait un taux d'occupation de 92%.

L'Etat fait un calcul via un programme sur la base de l'autonomie des résidents et le taux d'occupation afin de calculer la dotation. Il est dès lors difficile d'avoir une dotation parfaite. La Maison St-Joseph était donc en sous dotation de presque 6 EPT, ce qui est conséquent. Cela a entraîné une augmentation des heures supplémentaires dans le secteur tertiaire afin de garantir la qualité d'accompagnement et de soin des résidents. Le personnel de la Maison St-Joseph est remercié pour le travail accompli et le temps donné. Il a donc été nécessaire de trouver du personnel par le biais d'agences intérimaires.

Suite à l'introduction de MCH2, les positions du bilan par les réviseurs ont dû être analysées et ces variations d'amortissements du patrimoine administratif ont été faites.

Les charges extraordinaires s'expliquent par une perte d'aire agricole qui a été vendue, avec des droits de mutation.

S'agissant des taxes EMS, un correctif de 630K a été fait et est basé sur la différence des charges et produits. De plus, en 2022, 101K de pont AVS ont été payés. Ces ponts étaient possibles sur la base du précédent règlement de la Maison St-Joseph et se termineront en 2024.

La Maison St-Joseph enregistre une perte d'exploitation de 328K et des frais financiers de 1'101K.

Home Le Châtelet

En milliers CHF

Taux d'occupation : 98.1%

EPT utilisés 56.25 ; sur dotation annuelle 0.58

Charges du personnel 54

Matériel médical 35

Prestations de services 66

Amortissements du Patrimoine administratif 65

Taxes pour EMS 165

Le budget prévoyait un taux d'occupation de 92%.

Monsieur le Directeur relève l'excellente collaboration entre les deux homes afin d'effectuer des basculements de personnel qualifié.

Pour le matériel médical, il s'agit d'achats de matériel de soins qui ne sont pas dans un crédit d'investissement.

Il a été fait appel à des agences de placement pour des remplacements dans le secteur tertiaire (ICUS et infirmier.ère.s) afin de garantir l'accompagnement des résidents. Le renouvellement d'exploitation de l'institution est également inclus dans les prestations de services.

Les amortissements du patrimoine administratif font suite au retraitement avec MCH2. Le Home le Châtelet avait obtenu une subvention lors de la construction, qui a été basculée sur d'autres comptes, ce qui génère un écart de 60K.

Le Home Le Châtelet enregistre un bénéfice d'exploitation de 140K et des frais financiers de 758K.

Aide et soins à domicile

En milliers CHF

Charges du personnel	-220
HS et vacances revalorisées	49
Charges sociales et divers	-11
Matériel	-16
Autres charges (entretien assur., frais déplacement)	23
Produits d'exploitation (dont soins, conseils, évaluations)	-112

38.75 EPT étaient prévus au budget, dont 36.65 ont été utilisés. L'incidence directe est qu'au vu de la baisse de la masse salariale, les charges sociales ont également diminué. Des heures supplémentaires et vacances ont été payées. Les charges sociales ont donc varié en ce sens.

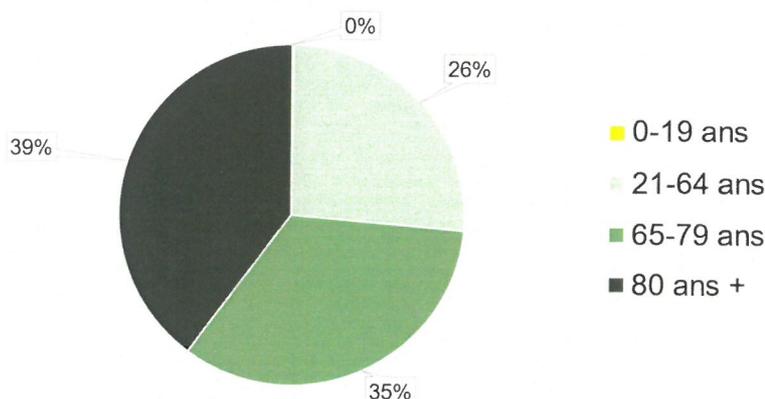
Le matériel de bureau n'a pas été renouvelé au vu du prochain déménagement et le matériel médical a été budgétisé trop largement, au vu des incertitudes suite à la période de COVID et des besoins en gants, matériels désinfectants, etc.

Pour les autres charges, des frais d'entretien et de réparation sont intervenus pour les véhicules de service ainsi que des kilomètres supplémentaires. A titre d'information, plus de 283'000km en ont été parcourus en 2022.

Les produits d'exploitation sont moins élevés que ce qui a été prévu au budget, au vu des variations possibles en fonction des prestations données.

Les ratios d'âge des patients sont à peu de chose près les mêmes qu'en 2021.

Âge des patients en 2022



- 0-19 ans : 3 personnes
- 21-64 ans : 119 personnes
- 65-79 ans : 169 personnes
- 80 ans et + : 172 personnes

Indemnités forfaitaires

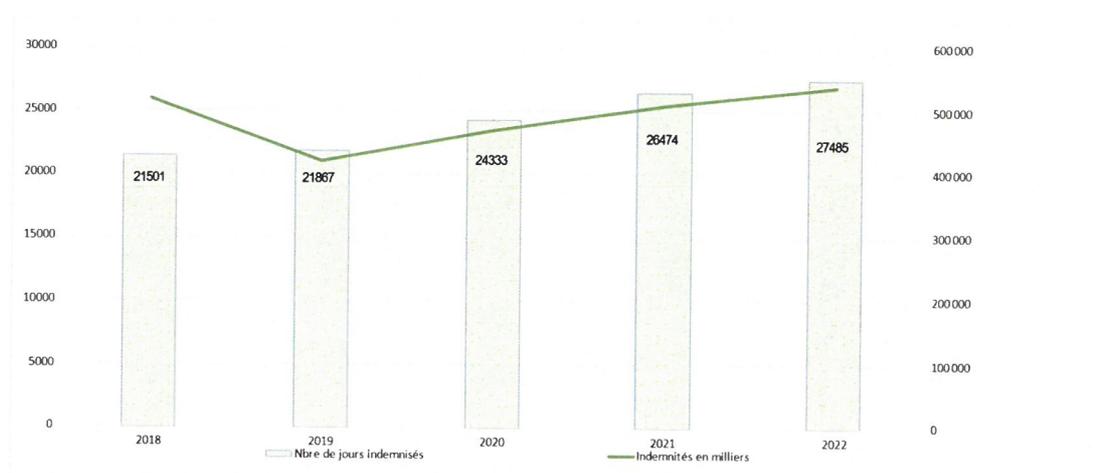
Indemnités forfaitaires

En milliers CHF

26

Monsieur le Directeur indique qu'il est très difficile d'établir un budget pour les indemnités forfaitaires, les variations pouvant être importantes d'une année à l'autre en fonction du nombre de dossiers. L'évolution des dossiers traités est relativement stable.

Evolution des indemnités forfaitaires 2018 -2022



Coordination

Charges de bureau

Frais financiers hors district

En milliers CHF

-4

-19

Les charges de bureau sont moins élevées que prévu, au vu du crédit d'ameublement prévu.

S'agissant des frais financiers hors district, Monsieur le Directeur explique que lorsque les EMS de la Veveyse sont complets, les résidents doivent être accueillis dans un autre district. En 2022 et vu les taux d'occupation moyen, les homes ont pu satisfaire la totalité des demandes de leur résidents veveysans.

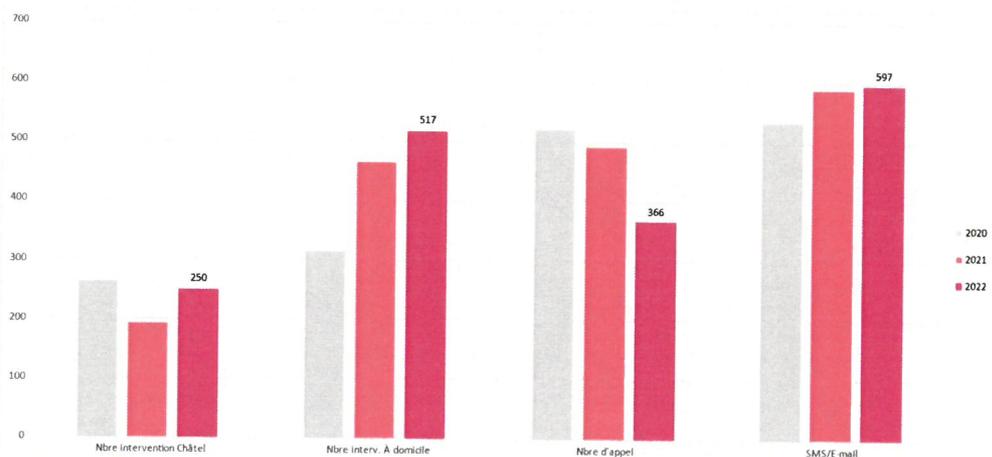
Puériculture

En milliers CHF

Charges	-9
Produits (dont cours)	-9

Au niveau des produits, une baisse des formations groupées est intervenue. Il a toutefois été enregistré une augmentation de cas lourds au niveau du district. A titre informatif, 5'343km ont été parcourus en 2022, de nombreux déplacements sont faits pour des visites à domicile.

Répartition des activités 2020 -2022



Monsieur le Directeur récapitule les montants qui seront remboursés aux Communes.

Situation au 31.12.2022 vis-à-vis des communes

Administration générale	57'875	Trop perçu
Service officiel des curatelles	90'218	Trop perçu
EMS Maison St-Joseph	53'481	Trop perçu
EMS Home Le Châtelet	351'907	Trop perçu
Aide et soins à domicile	127'520	Trop perçu
Indemnités forfaitaires	24'585	A facturer
Coordination	30'045	Trop perçu
Puériculture	4'493	Trop perçu
Total	690'955	Trop perçu

Contributions	Comptes 2022	Budget 2022	Différence
Subventions communales (y.c. EMS)	6'489'231	7'180'187	690'955

Il est précisé que dans le rapport envoyé avec la convocation, il existe un écart de CHF 6.75, qui a été corrigé. Les chiffres ci-dessus sont corrects.

b. Présentation du compte des investissements

Clôturés

Informatiques 2020 / Programme KISS	53'769.30	
Tablettes pour ASDV	124.70	
Presse électrique (déchets)	-855.85	(dépassement)
Matériel de soins MSJ et HLC	29'846.26	
Aménagement terrasse HLC	-13'601.72	(dépassement)
PAD Sirius	7'564.00	

Le programme KISS est celui initialement prévu pour les curatelles qui n'a finalement pas été acheté.

Le crédit des tablettes a été respecté.

Le crédit de la presse électrique a été dépassé en raison de la volumétrie plus importante de la presse commandée.

Le matériel de soins a été surévalué, tout n'a pas été renouvelé ou acheté comme prévu.

Monsieur le Directeur informe que le projet de la terrasse du 3^{ème} étage du Home Le Châtelet a légèrement changé. Des stores, plus onéreux, ont été commandés en lieu et place de la pergola initialement prévue pour le système d'ombrage. Il précise que ce dépassement est dû à un problème de communication. Une amélioration du processus de validation et de suivi interne en a découlé.

Ouverts

Transformation immeubles	8'653'002.51
Crédits études transformation	24'642.00
Déménagement et cabinets médicaux	22'255.95
PAD Coula/Misets (ancien. SIRIUS)	38'000.00
Parc informatique	101'041.95
Panneaux solaires siège RSSV	94'100.00
Parking Maison St-Joseph	115'000.00
Remplacement centrale téléphonique	100'000.00
Appel malade Home Le Châtelet	240'000.00
Etude PAD Sirius	590'000.00

La transformation de l'immeuble, le crédit d'études et le déménagement des cabinets médicaux sont à bout touchant, ces crédits seront clôturés en 2023.

Le parc informatique est en cours de changement en 2023, le projet sera terminé fin juin.

Les panneaux solaires liés aux travaux de rénovation seront posés à la fin du chantier en 2023.

Le parking de la Maison St-Joseph a été voté récemment, il est en attente car le RSSV a la volonté de coordonner cette réfection avec l'installation du chauffage à distance, afin d'éviter des travaux à double.

La centrale téléphonique du RSSV est en cours de finalisation.

L'appel malade du Home Le Châtelet est pratiquement finalisé.

Le PAD Sirius est en cours d'étude.

c. Présentation du bilan

Actif		Passif	
Disponible	8'534'352	Engagements courants	503'207
Débiteurs	2'384'982	Engagements fin. CT	2'575'275
Actifs transitoires	181'140	Passifs transitoires	3'121'814
Stock	75'135	Engagements fin. LT	43'523'472
Placements financiers	200	Engagements fin. spéc.	51'807
Immobilisations corp.	500'000	Capital propre	10'353'418
Créances fin. spéciaux	598'595		
Patrimoine admin.	47'854'589		
Total des actifs	60'128'993	Total des passifs	60'128'993

Monsieur le Directeur indique qu'un retraitement a été fait au 1^{er} janvier 2022. Le bilan au 31 décembre 2022 présente des liquidités de 8 millions, ainsi qu'un certain nombre d'engagements à courts et longs termes et un capital propre de plus de 10 millions.

d. Rapport de l'organe de révision

Monsieur le Directeur reprend un point mentionné dans le rapport de l'organe de révision, qui indique une réserve sur la provision de 252K. Il explique qu'il doit être déterminé chaque année les coûts et recettes liés aux soins, ce qui est transmis à la DSAS. Sur la base de ces informations, une réserve est comptabilisée en attendant le correctif de la DSAS, qui est généralement établi au 3^{ème} trimestre de l'année en cours pour l'année précédente. La problématique est qu'à l'heure actuelle, les correctifs de 2021 n'ont toujours pas été reçus, malgré de nombreuses relances. C'est uniquement lors de la réception de ces correctifs que la provision peut être corrigée. Le RSSV a donc décidé de maintenir cette provision de plus de 250K afin de conserver une certaine prudence au vu de l'absence de garantie d'un remboursement, ceci en dépit de l'avis contraire des réviseurs.

Il est également mentionné la notion de système de contrôle interne (SCI) dans ce rapport. Monsieur le Directeur explique qu'il existe des procédures, d'analyse d'un certain nombre de risques, notamment financier, qui sont déjà en place au sein du RSSV. Il n'existe toutefois pour l'heure pas de matrice des risques incluant la gravité, la probabilité et les documents qui y sont liés. Un projet est en cours pour finaliser ce SCI durant l'été 2023.

Les réviseurs ont également soulevé l'absence de confirmation de l'égalité des salaires hommes-femmes. Suite à cela, une étude a été faite par un organisme officiel et démontrant un écart de 0.4%, soit une absence d'inégalité hommes-femmes. Monsieur Emeric Ruffieux, chef du service RH, est remercié pour ce travail.

Les réviseurs ont annoncé leur absence pour cette assemblée.

→ Les réviseurs recommandent à l'assemblée d'approuver les comptes annuels.

e. Préavis de la Commission financière

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les comptes du RSSV le 10 mai 2023. La Commission financière s'est réunie dans les locaux du RSSV en date du 16 mai 2023. Au cours de cette séance, M. Renaud Gauderon, Directeur, a parcouru les comptes avec les membres de la Commission, qui ont ensuite établi leurs préavis le 22 mai 2023.

Les comptes 2022 ont été établis pour la première fois selon le modèle comptable harmonisé MCH2. Les patrimoines administratif et financier ont été réévalués selon les directives liées à ce modèle. Le bilan laisse apparaître une forte augmentation des liquidités (CHF 8.5 millions), mais aussi des engagements financiers à long terme (CHF 43.5 millions), en lien avec l'avancement des investissements.

La Commission financière tient à remercier la direction, le comité, et tout particulièrement la responsable des finances, Madame Carole Dumas, pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis à la Commission, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées. La Commission relève la précision et l'exhaustivité du rapport sur les comptes 2022, établi conformément aux directives MCH2.

Préavis

1. Comptes de résultats et des investissements :

La Commission financière salue le bon résultat de cet exercice 2022, avec des comptes qui bouclent sur un excédent de charges de CHF 412'206.06, et permettent de rembourser le montant de CHF 690'955.45 aux communes de la Veveyse, les comptes ayant été déterminés sur la base du budget. Ce remboursement s'explique par une bonne maîtrise des charges, les résultats du home le Châtelet et du Service des curatelles en représentant les 64%.

L'exercice 2022 supporte une charge d'amortissements supplémentaire de CHF 271'372.00 relative au crédit de déménagement, qui est finalement amorti sur 2 ans au lieu de 5 ans. Cette approche se justifie tout à fait par rapport à la nature de l'investissement.

On relève encore que le rapport succinct de l'organe de révision fait état d'une surévaluation de provision de CHF 252'000.00 concernant le correctif 2021 pour soins spéciaux du home MSJ. Le RSSV n'a à ce jour pas encore reçu les décomptes définitifs du canton pour 2021. La fiduciaire a approuvé les comptes 2022 avec cette réserve.

La Commission financière constate que cette provision forfaitaire pour les soins spécialisés est portée en diminution des taxes facturées, ce qui ne facilite pas la lecture des comptes.

Quant au compte des investissements, la Commission financière n'a pas de commentaire particulier à ajouter. Elle constate que sur les 6 investissements clôturés, l'investissement « Terrasse home le Châtelet » est clôturé avec un dépassement notable de CHF 13'601 dû à une modification du projet de départ.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ces comptes 2022 un **préavis favorable** à l'unanimité.

Elle remarque que le Système de contrôle interne, ainsi que la certification pour l'égalité salariale sont en cours d'établissement.

Monsieur le Président remercie Madame Christine Varone ainsi que les membres de la Commission financière pour l'établissement du rapport ainsi que pour leur préavis.

f. Discussion

☞ Laurent Menoud relève la différence de résultats entre la Maison St-Joseph et le Home Le Châtelet, en posant la question des actions mises en place par le Comité directeur pour pallier ces différences. Monsieur le Directeur répond que ces différences ne pourront jamais être effacées complètement. La Maison St-Joseph a un foyer de jour, le Home Le Châtelet a une unité spécialisée en démence (USD), les dotations et compétences sont différentes. Il relève tout de même une amélioration des résultats des deux homes, précisant que le RSSV continue à développer, harmoniser et centraliser les achats afin d'obtenir des réductions. Afin de rester dans une optique Réseau, l'énergie est répartie de manière transversale. Des différences structurelles sont présentes et ne peuvent pas changer, par exemple les frais d'entretien ne sont pas les mêmes car les bâtiments ne sont pas identiques, les niveaux de compétence sont différents, les masses salariales en découlant le sont aussi. Il existe peu de marge de manœuvre et aucun chiffre précis ne peut être donné.

g. Approbation

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver les comptes en un seul bloc.

→ Pas d'avis contraire de l'assemblée à cette proposition.

→ Les comptes 2022 tels que présentés et envoyés avec la convocation, et sur préavis favorables des réviseurs et de la Commission financière, sont approuvés à l'unanimité par les délégué.e.s.

Monsieur le Président remercie chaleureusement Monsieur Renaud Gauderon, Madame Carole Dumas et son équipe pour leur travail.

6. **Crédit d'investissement : ameublement futurs locaux**

a. Présentation

Ameublement ASDV et coordination	29'000.00
Salle de conférence – y.c. écran	18'000.00
Ameublement Admin – y.c. zones communes	19'000.00
Ameublement SOC et puériculture	9'000.00
Total	75'000.00

Monsieur le Directeur rappelle que lors du déménagement de la Place d'Armes à Pra de Plan pour laisser la place aux locataires, aucun investissement n'a été effectué. Seuls les renouvellements mobiliers nécessaires ont été faits, ceci dans l'optique d'investir dans ce crédit d'investissement. Trois sociétés ont été rencontrées afin d'obtenir des devis et une première offre a été écartée au vu de son prix exorbitant de plus de 140'000.-.

Il est précisé que tout le mobilier encore en bon état sera conservé et réparti entre les différents services.

b. Préavis de la Commission financière

La Commission financière relève que plusieurs offres ont été demandées, et que la plus économique a été retenue. De plus, une partie du mobilier existant est réutilisée.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ce message un **préavis favorable** à l'unanimité.

c. Discussion

☞ Laurent Menoud demande si le Comité directeur a considéré la possibilité de trouver des meubles sur le marché de la seconde main. Monsieur le Directeur répond par la négative et qu'une fois encore, une grande partie de l'ameublement actuel sera conservé et que l'offre la plus économique a été choisie.

d. Approbation

→ Le crédit d'investissement : ameublement futurs locaux tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvé à l'unanimité par les délégué.e.s.

7. **Modification du règlement IF**

Monsieur le Président rappelle l'historique suivant ; en 2021, la DSAS a octroyé une autorisation d'exercer à certaines associations sur le territoire cantonal, dont le but est l'assistante aux familles et proches aidants, une de ces associations étant l'ASFAM. Ces associations sont à but lucratif. Elles forment, rémunèrent et soutiennent les proches aidants. Cette autorisation n'a pas fait l'objet de consultation ni d'information préalable aux Préfectures et aux Réseaux santé. Les Préfets et Directeurs des districts ont réagi rapidement en écrivant à la DSAS afin d'éclaircir la question des cumuls des salaires. La DSAS a répondu que, selon son interprétation de la loi LPMS, le cumul n'était pas possible et que cela impliquait une modification des règlements IF dans les 7 Réseaux santé du canton de Fribourg. Cette modification a été faite et doit être approuvée lors des Assemblées des délégué.e.s. Cette modification a été préavisée favorablement par la Commission des IF, par le Comité directeur, ainsi que par le Service de la santé publique. Elle sera ensuite adressée à la Direction de la santé pour approbation finale et publiée pour référendum.

a. Présentation de la modification

Art. 4bis Exclusion

La rémunération en qualité de salarié du parent ou du proche aidant, par une organisation publique ou privée de soins à domicile, l'exclut du droit à percevoir l'indemnité forfaitaire.

Cet article est le principal concerné et a été entièrement ajouté.

Art. 9 Demande d'octroi

La demande d'octroi de l'indemnité forfaitaire est adressée par écrit à la commission de district par la personne impotente, ses parents ou ses proches. La date déterminante est celle de réception de la demande par le service.

Cette modification a été faite afin d'être plus exhaustif et précis.

Art. 11 Evaluation

4 La commission demande au service de procéder à des réévaluations périodiques. *Si la réévaluation ne peut être effectuée (p. ex. en cas d'impossibilité de joindre la personne aidante pour fixer un rendez-vous de réévaluation), la commission de*

district procède, après courrier recommandé à l'ayant droit, à une suspension du versement de l'indemnité forfaitaire.

Cet article a été modifié afin d'éviter que le versement de l'indemnité continue à courir si l'infirmière en charge ne peut pas effectuer une réévaluation lorsque le proche aidant n'est pas atteignable et ne donne pas de nouvelles.

Art. 15 Devoir d'annonce

Lorsqu'une des conditions d'octroi de l'indemnité forfaitaire n'est plus réalisée, notamment en cas d'amélioration de l'état de santé, de changement de domicile, d'hospitalisation, d'hébergement dans un établissement médico-social, *de décès, en cas de changement de la personne aidante ou d'engagement de celle-ci par une organisation de soins à domicile*, le parent ou proche auquel l'indemnité a été accordée, a l'obligation de l'annoncer

Cet article a été modifié en relation avec l'article 4bis afin de responsabiliser les personnes concernées et de se voir transmettre toutes les informations.

b. Discussion

→ Pas de question de l'assemblée sur ces modifications.

c. Approbation

→ La modification du règlement IF est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Président remercie ses collègues de la Commission des IF ainsi que Madame Laurence Déglise pour le travail accompli.

8. Divers

La parole est donnée à Monsieur Jérôme Jourdan, qui indique que le chantier se déroule très bien et que le planning est actuellement tenu. La situation financière sera présentée lors de l'Assemblée des délégués du 6 septembre 2023. Il précise que plusieurs offres sont encore attendues et que certains montants ne sont pas encore connus.

Les travaux en cours sont les suivants :

- Pose de l'isolation périphérique crépie sur superstructures ;
- Pose de l'isolation et de l'étanchéité bitumineuse sur toiture des superstructures ;
- Début des travaux de peinture au 3^{ème} étage ;
- Pose des portes et armoires au 3^{ème} étage ;
- Pose du revêtement de sol au 2^{ème} étage ;
- Pose du solde du revêtement de parois au 2^{ème} étage ;
- Exécution des faux-plafonds au 2^{ème} étage ;
- Exécution des lissages des parois au 1^{er} étage ;
- Pose solde chapes Fermacell au 1^{er} étage ;
- Fermeture des cloisons au rez-de-chaussée ;
- Exécution des doublages de façades au rez-de-chaussée ;
- Raccordements des écoulements au sous-sol ; (modification des anciens abris)
- Installation du collecteur de chauffage dans local technique.

Monsieur le Directeur remercie les Communes pour leur confiance, l'approbation des comptes ainsi que pour le crédit d'investissement. Il remercie à nouveau Madame Carole Dumas, excusée ce soir, ainsi que l'ensemble des chef.fe.s de service et du personnel du RSSV.

En conclusion, Monsieur le Président remercie les délégué.e.s, les membres du Comité directeur ainsi que son Président, l'ensemble des commissions, le Directeur, les chef.fe.s de service, notamment Madame Dumas, et l'ensemble des collaborateurs.rices. Il remercie également les invité.e.s, les membres de la presse et la commune hôte pour son accueil et la verrée qui suivra. Il relève le bon fonctionnement des trois Associations en Veveyse.

La séance est levée.

Remaufens, le 1^{er} juin 2023



François Genoud
Président



Joanne Neyroud
Secrétaire

PV approuvé le 9 novembre 2023